Synthèse des frais relatifs à l'année scolaire 2026-2027

Conformément aux prescrits de l'article 100 du décret « Missions » du 24 juillet 1997 dont vous trouverez copie sur notre site, veuillez trouver ci-après l'estimation annuelle des frais qui vous seront demandés au cours de l'année scolaire. Ces frais seront repris dans des décomptes périodiques que vous recevrez au moins trois fois durant l'année scolaire. Ils seront à régler à l'Institut exclusivement par mode bancaire. Vous trouverez également un tableau récapitulatif par année et par type de frais.

1. MODES DE PAIEMENT

Vous recevrez par mail 4 factures/décomptes par année scolaire. Celles-ci devront être payées via le compte facturation de l'Institut suivant : BE49 7323 0907 3171.

- **Possibilité d'échelonner les factures**

Vous pouvez fractionner le paiement de chaque décompte en maximum trois versements, mais nous insistons pour que vous utilisiez la même communication structurée à chaque règlement. Nous vous demandons de prévenir l'économe par mail (economat@isaj.be) si vous optez pour cette solution.

- **Fonds de solidarité**

Pour les personnes éprouvant des difficultés financières, l'école dispose d'un fonds de solidarité destiné à leur venir en aide. Vous pouvez prendre contact avec l'économat via l'adresse suivante economat@isaj.be ou contacter l'association de parents. Une discrétion totale est assurée.

2. FRAIS SCOLAIRES OBLIGATOIRES

Ces frais sont directement liés au projet pédagogique de l'Institut.

- **Location et achat des manuels scolaires**

Pour les manuels scolaires et cahiers d'exercices, nous vous proposons de vous les procurer via le libraire de votre choix ou bien de les acheter ou de les louer auprès de "**Scolaris-Solera**" (anciennement RentaBook). Vous trouverez toutes les indications pratiques sur notre site web.

- **Photocopies**

Un montant couvrant le prix des photocopies est demandé. Un acompte sera réclamé lors du premier décompte et le solde vous sera demandé en fin d'année. Comme le prévoit le décret, le maximum facturable est de 75€ par an par enfant. Le calcul de l'estimation est basé sur la consommation effective de photocopies de l'année scolaire précédente. La quote-part relative aux droits d'auteur est comprise dans ce forfait photocopies. Ces droits d'auteur sont prélevés par la société belge Reprobel qui redistribue les rémunérations pour la reprographie et le prêt public. Le législateur a en effet instauré un prélèvement sur les appareils de reprographie et sur les copies.

- **Ateliers P90**

Les coûts des ateliers qui se déroulent lors de la P90 sont mutualisés pour tous les élèves. Certaines activités nécessitent parfois des déplacements, des intervenants externes, des appareils spéciaux ou encore du matériel adapté. Une comptabilité de ces frais en fin d'année scolaire sera mise en œuvre pour ne vous faire participer qu'au plus juste prix.
Un montant prévisionnel annuel de 18€ vous sera facturé en début d'année scolaire.

- **Journées sportives**

Activités d'une journée entière pour les élèves des 1er, 2e degrés et 3e degrés.

- **Activités culturelles**

Différentes activités auront lieu tout au long de l'année et vous seront facturées à prix coûtant au fur et à mesure du déroulement de celles-ci. Citons entre autres, toutes années confondues : pièces de théâtre, séances de cinéma, jeunesses musicales, visites de villes, musées, institutions publiques, expositions.

- **Semaine de la solidarité**

Différentes activités extrascolaires se dérouleront autour de cette thématique. L'école amènera les jeunes à prendre une place active dans la vie économique et sociale et à être des citoyens responsables. Des rencontres avec des intervenants extérieurs seront organisées. Cette semaine se clôturera par la marche parrainée au profit d'associations. Les frais demandés couvrent les animations et les sorties éventuelles y afférentes.

- **C.I.O.**

Centre d'Information et d'Orientation de Louvain-la-Neuve pour les rhétos.

- **CNaVT**

Le *Certificaat Nederlands als Vreemde Taal* est le diplôme de langue officiel de néerlandais pour l'obtention duquel les élèves de 6e immersion devront passer des épreuves spécifiques.

- **Voyages / excursions**

Divers voyages/excursions à but pédagogique sont organisés tout au long du cycle scolaire. La participation à ces voyages est obligatoire.

3. FRAIS SCOLAIRES FACULTATIFS

- **Achats groupés**

Vous avez la possibilité de souscrire à une formule d'achats groupés facultatifs qui vous permettra d'obtenir à prix réduit du matériel considéré comme indispensable pour la bonne organisation de certaines activités. Par facilité, nous considérerons que, sauf réponse défavorable de votre part (à notifier par écrit avant le 15 septembre), tous les élèves y seront automatiquement inscrits. En cas de refus de participation de votre part, vous vous engagez à acquérir par vous-mêmes le matériel prescrit par les enseignants.

Les achats groupés facultatifs proposés par l'école sont réalisés pour les cours d'art (arts plastiques, d'expression, dessin, technologie) nécessitant un matériel pédagogique spécifique dont il faut disposer dès le début de l'année. *C'est bien la formule d'achat groupé qui est facultative et non l'achat du matériel en question.*

- **Participation volontaire au fonds de solidarité**

De commun accord avec le Conseil de Participation, une participation volontaire au fonds de solidarité vous sera demandée en début d'année. Ce fonds a pour but d'aider les familles éprouvant des difficultés financières et de permettre ainsi à tous les élèves de participer aux diverses activités proposées par l'Institut. Cela comprend également l'usage d'ordinateurs qui pourront être mis gratuitement à la disposition d'élèves ou encore la contribution à des projets spécifiques qui seront votés au Conseil de Participation.

- **Casiers**

L'Institut met en location des casiers avec fermeture à clé. Ces casiers peuvent être loués pour l'année scolaire afin que votre enfant puisse y déposer ses affaires personnelles en toute sécurité. Le prix de la location est fixé à 30 € par casier et par année scolaire. Nous demandons également une caution de 10 € qui sera remboursée en fin d'année contre remise de la clé.

INSTITUT SAINT ALBERT à JODOIGNE

Estimation des frais annuels

2026 - 2027

Frais scolaires obligatoires	**1ère**	**2ème**	**3ème**	**4ème**	**5ème**	**6ème**
Photocopies	45,0 €	45,0 €	60,0 €	60,0 €	60,0 €	60,0 €
Participation ateliers P90	18,0 €	18,0 €	18,0 €	18,0 €	18,0 €	18,0 €
Journée sportive	6,0 €	50,0 €	40,0 €	25,0 €	33,0 €	/
Piscine/Salle de sport externe	30,0 €	30,0 €	30,0 €	30,0 €	30,0 €	30,0 €
Spectacles, théâtres et sorties diverses	30,0 €	50,0 €	50,0 €	60,0 €	75,0 €	90,0 €
CNAVT (Uniquement pour élèves en immersion)	/	/	/	/	/	105,0 €
Sur base de l'année précédente :						
Voyages de plusieurs jours						
Voyage Coxyde (2 nuitées)	200,0 €	/	/	/	/	/
Voyage mer (2 nuitées)	/	280,0 €	/	/	/	/
Voyage Rome (7 nuitées)	/	/	720,0 €	/	/	/
Voyage Amsterdam (1 nuitée)	/	/	/	210,0 €	/	/
Voyage éducation physique (destination à préciser)	/	/	/	/	610,0 €	/
Voyage Rhéto (destination à déterminer)	/	/	/	/	/	650,0 €
Activités d'un jour						
Visites-Excursions-Expositions villes/sites	40,0 €	85,0 €	80,0 €	75,0 €	60,0 €	40,0 €

Frais scolaires facultatifs	**1ère**	**2ième**	**3ième**	**4ième**	**5ième**	**6ième**
Location d'un casier (+ 10 € de caution)	30,0 €	30,0 €	30,0 €	30,0 €	30,0 €	30,0 €
Participation volontaire "Caisse Solidarité "	20,0 €	20,0 €	20,0 €	20,0 €	20,0 €	20,0 €
Matériel pédagogique et technologique						
Education artistique	6,0 €	12,0 €	/	/	/	/
Arts d'expression (uniquement option Arts)	/	5,0 €	10,0 €	10,0 €	10,0 €	10,0 €
Syllabus Math	/	/	10,5 €	/	/	/
Syllabus Latin	7,0 €	7,5 €	7,5 €	/	/	/
Syllabus Sc-éco	/	5,5 €	9,0 €	/	/	/
Syllabus Géo	/	/	17,5 €	/	/	/
Romans divers	40,0 €	20,0 €	30,0 €	20,0 €	15,0 €	15,0 €